

Et quels appels furent adressés à la province d'Ontario, à la province de Québec et aux autres parties du pays! C'était vers la fin de la brillante carrière de sir John Macdonald. C'était son dernier et suprême appel aux électeurs. Il était né sujet britannique, sujet britannique il mourrait! Le très honorable ministre (sir Wilfrid Laurier) qui dirige maintenant cette Chambre, n'avait été choisi comme chef du parti libéral que quelques années auparavant, en 1888 ou 1889. Il n'était pas alors aussi bien connu dans le pays qu'il l'est aujourd'hui. Et il appartenait à la minorité. Cependant, dans la grande province d'Ontario, la majorité en faveur de sir John Macdonald, aux élections de 1891, ne fut pas de plus de six voix. Et la province de Québec nous donna, à nous, une majorité de 15. Nous perdîmes dans les autres provinces, à l'exception, je crois, de l'île du Prince-Edouard. Tout cela pour vous démontrer que, maintenant que nous ne demandons pas à doter le pays de la réciprocité absolue, mais plutôt d'une réciprocité mitigée avec les Etats-Unis, si le Parlement était dissous et l'électorat du Dominion consulté, nous remporterions encore la victoire. Le parti libéral, en 1893, arbora de nouveau le drapeau de la réciprocité.

M. WRIGHT: Avant que l'honorable ministre cesse de parler des élections de 1891, permettez-moi de signaler plusieurs points sur lesquels il n'a pas exposé les faits avec exactitude. Il dit qu'en 1891 les libéraux obtinrent dans la province de Québec une majorité de 15. Québec ne leur a donné qu'une majorité de 5. Et il se trompe aussi en ce qui regarde le résultat général.

L'hon. M. LEMIEUX: Tout ce que je sais, c'est que le parti de mon honorable ami (M. Wright) est revenu au pouvoir avec une majorité considérablement réduite. Et nous devons remercier l'électorat d'avoir reculé la victoire finale du parti libéral. Si le parti libéral était arrivé au pouvoir en 1891—et il fut bien près d'atteindre le but désiré—il aurait hérité des effets de la politique nationale; nous aurions été responsables des mauvais jours. Sans doute, en 1896, l'électorat aurait fait pour nous ce qu'il a fait pour nos adversaires.

M. MIDDLEBRO: Si les libéraux étaient arrivés au pouvoir, auraient-ils mis en pratique la politique de réciprocité absolue que l'honorable ministre (M. Lemieux) se dit peiné d'avoir préconisée?

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami (M. Middlebro) est avocat, je crois. En sa qualité d'avocat, il sait que le témoin ne peut répondre à une question hypothétique, surtout quand elle a trait à des événements passés. Oublions le passé. En

1893, à la convention libérale à Ottawa, le parti libéral arbora encore une fois le drapeau de la réciprocité—une réciprocité limitée—avec les Etats-Unis. Nous, les libéraux, nous nous inclinons généralement devant les vœux des électeurs. Dans le programme arrêté à cette convention se trouve ce qui suit:

Tenant compte de la prospérité du Canada et des Etats-Unis comme pays limitrophes ayant beaucoup d'intérêts communs, il est à désirer que les relations les plus amicales et l'échange commercial le plus large et le plus libéral existent entre eux;

L'intérêt et du Dominion et de l'empire seraient considérablement favorisés par l'établissement de ces relations;....

Un traité de réciprocité juste et libéral développerait les grandes ressources naturelles du Canada, augmenterait énormément l'échange et le commerce entre les deux pays, tendrait à encourager des relations amicales entre les deux peuples, ferait disparaître plusieurs causes qui ont dans le passé provoqué de l'irritation et des difficultés pour les gouvernements des deux pays, et aiderait à établir entre l'empire et la république ces relations amicales qui constituent la meilleure garantie de paix et de prospérité.

Depuis 1896, alors que nous primes les rênes du pouvoir, le parti libéral a essayé d'ouvrir des négociations avec les Etats-Unis sur cette question de réciprocité. En 1898 ou 1899, une haute commission conjointe, sous la présidence de lord Herschell, se rendit à Washington et y discuta la question avec les hommes d'Etat américains. Nous savons tous pourquoi cette commission ne s'est pas réunie de nouveau après la session, dans l'été de 1898. Nous savons tous, et le fait est consigné dans l'histoire, que c'est à cause de la question de la frontière de l'Alaska que les autres questions furent laissées sans règlement. Mais chose étrange, dans le document que j'ai cité il y a un instant, la lettre du gouverneur Stanley de Preston à James G. Blaine, alors secrétaire d'Etat des Etats-Unis, la première question à débattre est celle d'une renouvellement du traité de réciprocité avec les Etats-Unis. La question de la frontière de l'Alaska a été réglée depuis, hélas! contrairement aux meilleurs intérêts du Canada. La question des pêcheries a été réglée, par le tribunal de la Haye, dans l'intérêt du Canada. Les autres questions pendantes entre les Etats-Unis et le Canada, concernant nos frontières sur les lacs et les rivières limitrophes des Etats-Unis, ont aussi été réglées, et maintenant, comme événement culminant, c'est la première question exposée dans la lettre du gouverneur Stanley de Preston qui est réglée la dernière. Nous avons cessé de faire des pèlerinages à Washington, Washington est venue au Canada, et le résultat en est le projet qui est maintenant offert à l'étude du Parlement canadien.